

COMMUNE DE LOREUX

**BUDGET PRIMITIF
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
ANNEE 2020**

SOMMAIRE

I- Le cadre général

II- Eléments de contexte

III- Budget primitif

1- BUDGET PRINCIPAL

A- Fonctionnement

B- Investissement

2- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

A- Exploitation

B- Investissement

I- Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif et au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'assemblée délibérante de la commune de Loreux vote 2 budgets :

- Le budget principal de la commune
- Le budget annexe de l'assainissement

II- Eléments de contexte

Dans le contexte de la crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus, le vote des budgets primitifs du budget principal et de l'assainissement de la commune de Loreux a eu lieu le 10 juin 2020 en raison de l'installation repoussée du Conseil municipal élu le 15 mars 2020.

D'après les chiffres de l'INSEE, la population de Loreux est en baisse ce qui implique une diminution du montant des dotations de l'Etat

Pour rappel, en 2017, la population totale retenue pour la commune de Loreux était de 233 habitants, elle est de 213 habitants pour 2020.

III- Le Budget Primitif

1- BUDGET PRINCIPAL

A- Fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les grandes priorités des charges de gestion générale sont :

- Les charges courantes comme l'eau, l'électricité, le carburant, les fournitures administratives, d'entretien ou techniques...
- Le bornage des chemins ruraux
- Les salaires
- Les participations annuelles aux charges des syndicats comme le SIVOS (syndicat à vocation scolaire)

Les recettes se déclinent principalement en 3 axes :

- Les impôts directs
- Les dotations de l'Etat
- Les produits issus des ventes ou encore des locations

Les prévisions budgétaires pour les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
N° compte	Libellé	Montant
011	Charges de gestion générale	172 750,00
012	Charges de personnel	77 000,00
65	Autres charges de gestion courante	56 000,00
66	Charges financières	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	0
73	attribution compensation négative	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00
022	dépenses imprévues	43 618,92
	TOTAL	567 368,92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
N° compte	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 100,00
73	Impôts et taxes	122 990,00
74	Dotations et participations	49 495,00
75	Revenus des immeubles	6 000,00
77	quote part subvention transférée	0
013	atténuation charge de personnel	0
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	387 783,92
	TOTAL	567 368,92

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts directs sur la commune de Loreux :

- Taxe d'habitation : 17.38 %
- Taxe foncière bâti : 21.20 %
- Taxe foncière non bâti : 65.19 %

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

B- Investissement :

Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont des dépenses relatives au patrimoine de la commune, ce sont donc des dépenses pérennes dans le temps. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les grands axes des dépenses d'investissement pour l'année 2020 sont :

- Les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère situé 4 route de Selles.
- Le remboursement des emprunts
- La réfection du pont situé au lieu dit « Bois clair »
- Les travaux au cimetière suite à la reprise de concessions abandonnées

Le budget primitif prévoit aussi des dépenses éventuelles pour l'acquisition d'un véhicule ou de matériel technique ou encore pour des réaménagements d'immobilier.

Les recettes

Les recettes réelles prévues pour l'année 2020 sont :

- Le fonds de compensation de TVA payés sur les investissements de l'année N-2
- Les subventions attendues pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère

Les prévisions budgétaires pour les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
N° compte	Libellé	Montant	N° compte	Libellé	Montant
13	subvention investissement transférée		10	Dotations, fonds divers et réserves	3 390,14
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000,00	13	Subventions d'investissement	85 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	16	Emprunt	0,00
21	Immobilisations corporelles	168 847,69	O21	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00
23	immobilisation en cours	200 000,00	OO1	Résultat d'investissement reporté (excédent)	84 957,55
27	autre immobilisation financière	0	041	opération patrimoniale	0
041	opération patrimoniale				
	TOTAL	387 847,69		TOTAL	387 847,69

2- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

A- Exploitation :

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'exploitation s'équilibrent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
N° compte	Libellé	Montant	N° compte	Libellé	Montant
11	charge à caractère général	9 268,26	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 500,00
12	charges de personnel	400,00	74	subvention exploitation	
65	autres charges de gestion courante		042	opération d'ordre de transfert entre section	191,76
042	opération d'ordre de transfert entre section : amortissements	4 3 12,98	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	4 289,48
023	virement à la section d'investissement				
	TOTAL	13 981,24		TOTAL	13 981,24

Les dépenses de fonctionnement sont des dépenses relatives à l'entretien du réseau d'assainissement collectif et à l'intervention de prestataires comme le conseil départemental ou Veolia.

La recette principale est la part de l'assainissement collectif sur les factures d'eau. Le montant de cette participation est de 2 euros pour 1 mètre cube d'eau.

B- Investissement :

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
N° compte	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Autres immobilisations incorporelles	1 862,68
21	Immobilisations corporelles	45 000,00
040	opération d'ordre de transfert entre section	191,76
	TOTAL	47 054,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
N° compte	Libellé	Montant
10	dotation, fonds divers et réserve	
13	subvention d'investissement	0,00
16	emprunt	0,00
040	opération d'ordre de transfert entre section	4 312,98
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	42 741,46
021	virement de la section de fonctionnement	0
	TOTAL	47 054,44

Pour le budget « assainissement » les principales dépenses d'investissement peuvent être l'acquisition de matériel spécifique comme par exemple une pompe de relevage.

Pour l'année 2020, une somme de 45 000 euros est budgétée pour la réalisation de travaux sur le réseau de l'assainissement collectif.

